

Chapitre 3 – Les politiques économiques

Notions :

- Les fluctuations et les cycles économiques
- La politique contracyclique
- La politique budgétaire et la politique monétaire
- Les politiques de la concurrence
- La politique monétaire européenne

La synthèse s'appuie partiellement sur les supports de cours Économie - Tle STMG (Pochette) - Édition 2022 – Nathan.

1. La mise en œuvre de la politique économique

Une politique économique peut être défini comme l'ensemble des interventions de l'État sur l'économie destinées à atteindre des objectifs de rétablissement des grands équilibres (croissance, plein-emploi, équilibre du commerce extérieur, inflation modérée), mais aussi à réduire les inégalités.

1.1. Le degré souhaitable d'intervention de l'état

- Vision libérale

La conception libérale considère que l'Etat ne doit pas intervenir dans le fonctionnement de l'économie car le libre jeu des marchés suffit à assurer l'équilibre économique. L'Etat « gendarme » doit limiter ses interventions dans l'économie :

- L'Etat produit uniquement des services de justice, armée et police (fonctions régaliennes)
- L'Etat se contente de fixer des règles assurant le libre fonctionnement des marchés. Par exemple : lois régissant la concurrence, création d'institution comme l'autorité de la concurrence.

- Vision interventionniste

La conception interventionniste considère que l'État doit intervenir sur les marchés, car le libre jeu des marchés peut conduire à des déséquilibres économiques structurels (chômage, croissance insuffisante

...). L'État « providence » doit intervenir, car il est le seul à avoir les moyens de corriger ces déséquilibres.

Il intervient par exemple dans les domaines :

- Économique, par exemple : production par l'État de biens et services variés comme les transports, les voitures, etc., investissements directs dans l'industrie.
- Social : protection contre les risques sociaux (allocation chômage ...)

Les interventionnistes défendent donc un État-providence qui permet de corriger les inégalités de revenus et de soutenir la demande pour dynamiser la croissance.

1.2. Les modalités d'intervention

L'État intervient pour :

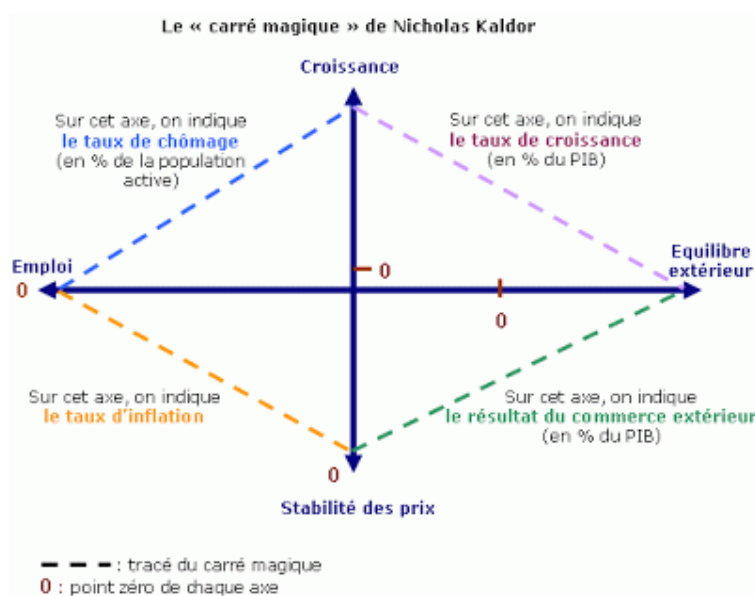
réguler l'activité économique qui connaît à court terme des fluctuations (politique conjoncturelle) ;

créer les conditions d'un meilleur fonctionnement du système économique en faisant évoluer ses structures (politique structurelle).

Les objectifs de la politique économique peuvent être décomposés en 4 éléments :

- Le taux de croissance
- Le taux d'inflation
- Le taux de chômage
- Le solde du commerce extérieur.

Ils peuvent être représentés via le carré magique de Kaldor :



Sources : glossaire-international

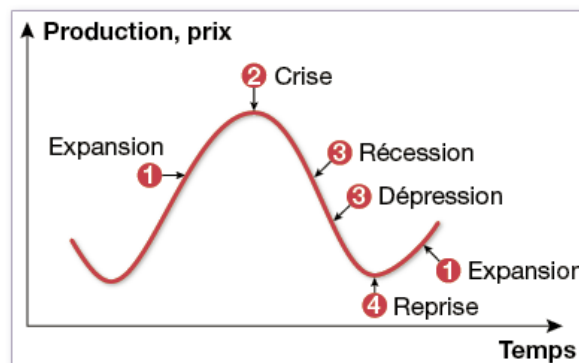
2. Les politiques conjoncturelles et structurelles

La politique structurelle correspond aux mesures prises par les pouvoirs publics destinées à obtenir **des effets durables, c'est-à-dire visibles à long terme**. Elle cherche à créer **les conditions d'un meilleur fonctionnement du système économique** en modifiant les structures économiques notamment celle des marchés. Exemple : réglementation du marché du travail pour la flexibilité de l'emploi.

La politique conjoncturelle correspond aux mesures prises par les pouvoirs publics destinées à **réguler l'activité économique** sur le court terme. Elle poursuit par exemple des objectifs de croissance, plein emploi, stabilité des prix et d'équilibre des échanges extérieurs (importations/exportations, ...), d'équilibre des finances publiques.

La politique conjoncturelle a un rôle de **stabilisation ou de relance** de l'activité du fait des fluctuations de l'activité économique.

Les fluctuations peuvent être représentées de la manière suivante :



Qualificatif	Caractéristique de la situation par rapport à la production
croissance	La production augmente à un niveau relativement élevé (taux de croissance du PIB positif)
expansion	La production augmente de plus en plus (taux de croissance largement positif et/ ou croissants)
récession	La production ralentie c'est-à-dire augmente de moins en moins vite et parfois diminue légèrement (taux compris par exemple en 1 et -1% par an)
dépression	La production diminue (taux de croissance inférieur à ou proche de zéro)

3. Les principales politiques conjoncturelles : Politique monétaire et budgétaire

Les politiques conjoncturelles peuvent être décomposées en 2 parties :

- Politique monétaire
- Politique budgétaire

3.1. La politique monétaire

Définition : La politique monétaire consiste à faciliter l'accès ou à décourager l'accès à la monnaie des agents économiques.

Compréhension : Quand un agent économique manque de ressources financières il peut emprunter de la monnaie à une banque (commerciale). En contrepartie il devra payer un intérêt calculé en fonction d'un taux d'intérêt fixé par la banque. À son tour, si une banque (commerciale) manque de monnaie, elle peut emprunter des capitaux auprès de la banque centrale dont elle dépend. La banque centrale lui facturera des intérêts calculés à partir d'un taux appelé taux directeur.

Instruments : taux d'intérêt directeurs de la BCE (Banque Centrale Européenne)

La politique monétaire se décompose en 2 mécanismes :

- **Politique monétaire expansive** : Baisse du taux d'intérêt directeur => Hausse des emprunts des consommateurs => Hausse de la consommation => Hausse de la production et donc de la croissance. Risque : **Hausse de l'inflation**.
- **Politique monétaire restrictive** : Hausse du taux d'intérêt directeur => Baisse des emprunts des consommateurs => Baisse de la consommation => Baisse de la production et donc de la croissance. Avantage : **Baisse de l'inflation**.

Objectif de la Banque Centrale Européenne (BCE) : La politique monétaire de la zone euro est menée par la Banque centrale européenne. Son objectif principal est la lutte contre l'inflation.

3.2. La politique budgétaire

Définition : la politique budgétaire consiste à agir sur l'activité économique par l'intermédiaire du budget de l'État (ensemble des dépenses et recettes de l'État) c'est-à-dire en modifiant les recettes et les dépenses de l'État pour modifier le solde budgétaire.

Compréhension : le solde budgétaire correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de l'État (administrations publiques et de sécurité sociale). Les recettes correspondent aux prélèvements obligatoires (impôts, taxes et cotisations sociales). Un solde excédentaire correspond à des recettes supérieures aux dépenses, un solde déficitaire correspond à des recettes inférieures aux dépenses.

La politique budgétaire se décompose en 2 mécanismes :

- **La politique de relance** correspond au cas où les pouvoirs publics augmentent les dépenses publiques et/ou diminuent les prélèvements obligatoires pour augmenter les revenus des agents économiques. Son objectif est de stimuler l'activité économique (favoriser la croissance économique). Son risque est de creuser les déficits publics et d'augmenter la dette publique.
- **La politique de rigueur budgétaire** (d'austérité, de stabilisation ...) correspond à des baisses des dépenses publiques et/ou des hausses des prélèvements obligatoires. Son objectif est de réduire les déficits publics. Son risque est de ralentir durablement la croissance économique et la création d'emploi.

Grâce à la mobilisation de son budget, l'État peut agir sur l'activité économique :

- **par des politiques d'offre**, visant à soutenir l'activité productive des entreprises, par exemple en limitant les freins fiscaux et réglementaires qui entravent le développement des entreprises, notamment en réduisant les prélèvements qui pèsent sur leur activité (impôts, taxes et charges sociales). La baisse des cotisations est une arme régulièrement utilisée pour réduire le coût du travail et soutenir les entreprises ;
- **par des politiques de demande** : la hausse de certaines dépenses publiques (rémunération des fonctionnaires, dépenses d'investissement dans des infrastructures...), l'indemnité inflation qui vise à compenser la hausse des prix de l'énergie ou la baisse de la fiscalité (réduction de l'impôt sur le revenu pour les ménages, remises d'impôts pour les entreprises...) permettent de stimuler l'activité économique à court terme en favorisant l'augmentation de la demande des agents économiques qui disposent de davantage de ressources monétaires pour la consommation ou l'investissement (par exemple, le projet du Grand Paris mobilise un investissement public de 35 milliards d'euros qui va permettre de stimuler la production et l'emploi en région parisienne).

4. Les principales politiques structurelles

Les politiques structurelles regroupent un ensemble de mesures visant à améliorer la compétitivité de l'économie française sur le long terme. Elles s'attaquent à des problèmes structurels du marché du travail, de l'éducation, de la recherche et de l'innovation, des infrastructures et de l'environnement.

- La politique de l'emploi

L'objectif principal de la politique de l'emploi est de réduire le chômage et de favoriser l'emploi durable. Elle s'articule autour de plusieurs axes :

L'amélioration de la formation et de l'éducation.

Le développement de la flexibilité du marché du travail.

La lutte contre les discriminations à l'emploi.

- La politique de l'éducation

L'objectif de la politique de l'éducation est de garantir à tous les élèves une éducation de qualité, afin de leur permettre de réussir leur vie scolaire et professionnelle.

- La politique de la recherche et de l'innovation

L'objectif de la politique de la recherche et de l'innovation est de stimuler la recherche et l'innovation en France, afin de renforcer la compétitivité de l'économie française. Elle s'articule autour de plusieurs axes :

Le soutien à la recherche publique.

Le développement des partenariats entre le public et le privé.

L'attractivité du territoire français pour les chercheurs.

- La politique des infrastructures

L'objectif de la politique des infrastructures est de développer et de maintenir des infrastructures de qualité en France, afin de soutenir l'activité économique et d'améliorer la qualité de vie des Français (transports, transition énergétique).

5. La politique de l'environnement

L'objectif de la politique de l'environnement est de préserver l'environnement et de lutter contre le changement climatique. Elle s'articule autour de plusieurs axes :

La lutte contre la pollution : il s'agit de réduire les émissions de polluants atmosphériques, aquatiques et des sols.

La préservation de la biodiversité : il s'agit de protéger les espèces et les habitats naturels.

La transition vers une économie circulaire : il s'agit de réduire la production de déchets et de favoriser le réemploi et le recyclage des matériaux.

5. Les politiques structurelles dans un cadre européen

- La politique européenne de la concurrence

Elle vise à assurer le bon fonctionnement des marchés, afin de garantir une concurrence libre, loyale et non faussée.

Elle s'articule autour de quatre axes : le contrôle des ententes, l'interdiction des abus de position dominante, le contrôle des concentrations d'entreprises et le contrôle des aides d'État aux entreprises. Au niveau européen, cette mission est dévolue à la Commission européenne ; au niveau national, c'est l'Autorité de la concurrence qui assure ce rôle.

- La politique de l'environnement

Les principaux axes de la politique européenne de l'environnement sont la lutte contre le réchauffement climatique, mais aussi les pollutions de l'air et de l'eau, la prévention des risques majeurs et la protection de la nature et de la biodiversité.

Le changement climatique est aujourd'hui au cœur de la politique européenne, à travers le projet de

« Pacte vert » (Green Deal) dessinant les lignes directrices de la politique climatique européenne avec un objectif de neutralité carbone d'ici à 2050, impliquant la réduction de 80 à 95 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 par rapport à leur niveau de 1990, afin d'apporter sa contribution à la limitation du réchauffement global à moins de 2 degrés Celsius.

- La politique de l'emploi

En matière d'emploi, l'objectif est d'améliorer l'employabilité des individus par leur montée en compétences, et de préparer aux emplois de demain.

Dans ce cadre, la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage en France (septembre 2018) modifie profondément le système de formation professionnelle et d'apprentissage afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à l'emploi de manière durable.

- La politique de l'innovation

En France, diverses mesures ont été prises pour inciter à l'innovation. Le crédit d'impôt-recherche (CIR), par exemple, permet aux entreprises de déduire de leur impôt une partie de leurs dépenses en R&D.